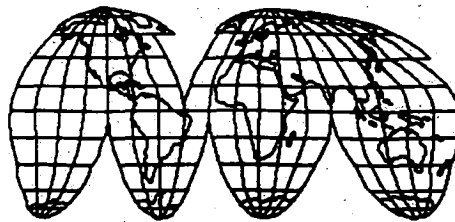




Le commerce et
la politique étrangère
cette semaine

This Week
in Trade and
Foreign Policy



du 22 au 28 juillet 1993

Communiqués

M. Beatty signe une entente révisée de coopération économique Canada-ANASE

Le 28 juillet 1993, n° 149

Le ministre des Affaires extérieures, M. Perrin Beatty, participant à la Conférence postministérielle (CPM) de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) à Singapour, a signé une entente révisée de Coopération économique avec les pays de l'ANASE. En vertu de cette entente, le Canada et l'ANASE tiendront des consultations régulières par l'entremise d'un comité mixte de coopération. « Cette entente révisée reflétera mieux le partenariat grandissant et positif entre le Canada et l'ANASE, a déclaré M. Beatty. Elle permettra de renforcer davantage les relations du Canada avec l'une des régions les plus dynamiques de la planète.... L'Asie du Sud-Est est un marché en croissance rapide et le commerce et les investissements en infrastructures, tant dans les pays de l'ANASE qu'au Viet-nam, représentent des possibilités uniques pour les entreprises canadiennes actives dans des secteurs tels que l'énergie, les communications et le développement des ressources », a déclaré M. Beatty.

Réaction de M. Hockin à la décision américaine concernant les importations d'acier canadien

Le 27 juillet 1993, n° 148

L'honorable Tom Hockin, ministre du Commerce extérieur, s'est déclaré satisfait de la décision rendue par les États-Unis voulant que les importations de feuilles d'acier ordinaire laminées à chaud et à froid en provenance du Canada ne causaient aucun préjudice à l'industrie sidérurgique américaine. Ces deux produits comptent pour environ 60 p. 100 des produits sidérurgiques canadiens qui faisaient l'objet d'une enquête par la Commission américaine du commerce international. « Je suis heureux de voir que la constatation de la Commission sur l'acier laminé à chaud et l'acier laminé à froid mettra un terme à l'action engagée en vue d'appliquer des droits antidumping sur ces deux produits », a déclaré M. Hockin. De telles mesures n'ont aucun sens sur le plan commercial, étant donné la nature intégrée du marché nord-américain de l'acier. Le gouvernement continuera d'appuyer l'industrie canadienne de l'acier dans la recherche d'une solution raisonnable au problème des droits antidumping qui s'appliquent encore aux autres produits. »

M. Hockin se réjouit de la décision du groupe spécial de l'ALE sur le bois d'oeuvre

Le 26 juillet 1993, n° 147

L'honorable Tom Hockin, ministre du Commerce extérieur, a accueilli avec une très grande satisfaction la décision prise en faveur du Canada par un groupe spécial binational, constitué en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) et chargé d'examiner la décision finale des États-Unis, concluant à l'existence d'un préjudice dans le différend sur le bois d'oeuvre. « Il s'agit d'une décision très positive pour l'industrie canadienne du bois d'oeuvre, a déclaré M. Hockin. Le groupe spécial binational a conclu que l'ITC ne disposait tout simplement pas de preuves suffisantes pour conclure que les importations de bois d'oeuvre en provenance du Canada portaient préjudice à l'industrie américaine, argument que l'industrie canadienne invoque depuis un certain temps. Il est heureux que nous puissions recourir au mécanisme de règlement des différends de l'ALE pour faire examiner de façon objective et impartiale les fondements de ces décisions. Nous sommes certains que le droit compensateur américain sera invalidé, ce qui procurera un avantage très tangible à l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. L'industrie canadienne a joué le premier rôle en préparant la défense du Canada dans les procédures touchant le préjudice. Je la félicite des résultats annoncés aujourd'hui. »

M. Beatty participera à la Conférence postministérielle de l'ANASE

Le 22 juillet 1993, n° 146

Le ministre des Affaires extérieures, M. Perrin Beatty, dirigera la délégation canadienne à la Conférence postministérielle (CPM) de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui se tiendra à Singapour du 26 au 28 juillet. La CPM fera suite à la Réunion ministérielle annuelle de l'ANASE, qui aura lieu les 23 et 24 juillet. Elle réunira les ministres des Affaires étrangères des six pays de l'ANASE et ceux du Canada, de l'Australie, du Japon, de la Corée, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis et de la Communauté européenne.

« L'établissement de liens politiques, économiques, commerciaux et culturels avec l'ANASE est très important pour l'avenir du Canada, a mentionné M. Beatty. La CPM nous permet de discuter de nos préoccupations et de nos intérêts communs en ce qui a trait aux droits de la personne, à la sécurité, au commerce et au développement démocratique. »